



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-19-0744 du 02/09/2019**

Délégation de signature au 2 septembre 2019

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRECTION NATIONALE D'ENQUETES FISCALES

**Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-18-0840 du 22/10/2018

L'Administrateur Général des Finances Publiques, chargé de la Direction Nationale d'Enquêtes Fiscales ;  
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;  
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à :

Mme Sylvie PERROUDON-RAGOT, Administratrice des Finances Publiques,

M. Florent TESSON, Administrateur des Finances Publiques,

Mme Manuelle MAHEO, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M. Florent BOISSAY, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

Mme Hélène LAVOISIER, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

M. Sébastien GEFFROY, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

M. Goulven MADEC, Administrateur des Finances Publiques Adjoint,

Mme Isabelle MERLE, Administratrice des Finances Publiques Adjointe,

Mme Caroline FLICHER, Inspectrice Principale des Finances Publiques,

Mme Patricia LABONNE, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques

à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, sans limitation de montant ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES,

PHILIPPE EMMANUEL DE BEER